

Document d'information sur le courtage – BMO Solutions d'assurance Inc.

Information sur les commissions

À **BMO Solutions d'assurance Inc.**, nous nous engageons à faire preuve de transparence et à veiller à ce que nos clients soient au fait de nos barèmes de rémunération à l'égard des produits et services d'assurance que nous leur fournissons.

En tant que société de courtage d'assurance agréée au Canada, nous touchons une commission des compagnies d'assurance avec lesquelles nous faisons affaire en votre nom. Cette commission est généralement calculée en pourcentage de la prime que vous payez et est comprise dans la prime qui vous est proposée. Le pourcentage de commission varie en fonction de l'assureur, du type de produit et des modalités de la police.

Voici la liste des compagnies visées ainsi que la fourchette du pourcentage de commission que nous touchons.

Assureur	Fourchette de la commission
Trupanion	De 5 à 10 %

Ce pourcentage de commission est versé mensuellement ou annuellement, selon l'assureur concerné, tant pour les nouveaux contrats que pour les renouvellements. En cas d'augmentation de la commission ou de tout autre changement important ayant affectant la rémunération versée, nous vous en informerons.

Les assureurs peuvent également nous verser une rémunération supplémentaire sous forme de commissions conditionnelles (ou basées sur le rendement), de bonis ou de soutien au marketing, en fonction de facteurs comme le volume global de clients recommandés, les niveaux de rétention, le rapport sinistres/primes ou la rentabilité. Ces incitatifs ne sont pas directement liés à la police ni à la décision de souscrire d'un client individuel.

Nous accordons toujours la priorité aux besoins de nos clients et nous avons pour but de recommander des solutions d'assurance adaptées, concurrentielles et conformes à vos objectifs. Nos recommandations ne sont pas influencées par la rémunération que nous touchons.

Information selon les Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario

À **BMO Solutions d'assurance Inc.**, nous exerçons nos activités dans le respect des directives rigoureuses de l'organisme Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario, qui supervise l'octroi des licences, les normes professionnelles, la conduite éthique des courtiers et la responsabilité financière des courtiers d'assurance de l'Ontario. Parallèlement, les Organismes canadiens de réglementation en assurance veillent à la cohérence des qualifications et des pratiques commerciales des intermédiaires en assurance canadiens.

Notre engagement à l'égard de la responsabilité et de la transparence se reflète dans notre adhésion aux réglementations et aux normes industrielles établies par ces autorités. Nous croyons qu'il est important de fournir à nos clients toute l'information pertinente afin qu'ils comprennent clairement leurs droits et nos responsabilités.

Principaux documents réglementaires

- Le [Feuillet d'information à propos de votre courtier d'assurance inscrit](#) fournit des renseignements essentiels sur les courtiers d'assurance agréés, ainsi que sur vos droits et responsabilités dans le cadre du processus d'assurance.
- Les [Principes de conduite à l'intention des intermédiaires en assurance des Organismes canadiens de réglementation en assurance](#) décrivent le comportement professionnel attendu et énoncent les normes réglementaires habituelles pour le traitement équitable des clients.

Merci. Nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients !

BMO Solutions d'assurance Inc.